



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 25
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s :
- Absent(e)s non
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)
Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-24-7.1.1
27/03/2023

Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2022

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L521-37 ;
Vu le code de la propriété des personnes publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-37 du CGCT, les EPCI doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers,

Considérant que le bilan des transactions est le suivant :

Acquisitions								
Commune	Adresse	Référence cadastrale	Superficie	Date et n° de la délibération	Date de signature de l'acte	Vendeur	Objet de l'acquisition	Valeur de l'acquisition (TTC)
CHAPONNAY	Route de Flassieu	B n°1466	743 m ²	B23.21 du 31/05/2021	30/03/2022	ASL Les Jardins Pastels	Création d'un chemin piétonnier Route de Flassieu	7 430 €
SIMANDRES	Lieudit Chatenay	ZK n°71	30 440 m ²	B03.22 du 31/01/2022	28/09/2022	SAFER	Réserve foncière	18 000 €

Considérant qu'aucune opération de cession n'a été réalisée en 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions pour l'année 2022.
- **DIT** que ce document sera annexé au compte administratif de l'année 2022 de la CCPO.

Télétransmise en Préfecture le **31 MARS 2023**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **31 MARS 2023**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

Pour le Président empêché,
le 2^e Vice-président
Michel BOULUD

